

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT de REDON
CANTON de BAIN DE BRETAGNE

COMMUNE DE ST SULPICE DES LANDES
35390

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Affiché le
ID : 035-213503162-20230323-RETRONEOTOA-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12
Présents : 10
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le Jeudi 23 Mars à 19h30

le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la

présidence de

Victor LERMITE, Maire.

Date de convocation :

16 mars 2023

Présents : A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, S. MONNIER, F. VIEL, JM BODIER, D. ZIETEK, V. LERMITE, L. MULLER,

D. PAITEL, A. HUET,

Absent : JM JARRET

Absent représenté : C. TRIHAN pouvoir à L. MULLER

Délib 23/03 n°7

Objet : Rétrocession à titre gratuit de Néotoa pour la commune des parcelles cadastrées section ZK, numéro 110, 112 et 113

M. Le Maire rappelle au conseil qu'au terme d'un acte notarié reçu par Maître Laurence AVENEL-THEZE, notaire à Bain de Bretagne, en date du 21 septembre 2020, NEOTOA a acquis à titre gratuit un terrain situé au Bourg, cadastré section ZK, numéros 107 et 108, d'une contenance totale de 37 a et 20 ca, afin d'y réaliser 11 logements collectifs locatifs sociaux PLUS/PLAI.

Au terme de cet acte, il avait été convenu entre les parties qu'une fois les travaux terminés, NEOTOA rétrocéderait l'ensemble des voiries et espaces verts à la commune.

La commune avait accepté la rétrocession de la voirie et des espaces verts par NEOTOA.

Par suite, NEOTOA propose de nous céder à titre gratuit :

- Les parcelles cadastrées sections ZK, numéro 110 pour 10 m², numéro 112 pour 8m² et numéro 113 pour 2300 m², soit une contenance totale de 2318 m² à notre commune.

NEOTOA décide que les frais inhérents à cet acte de cession (frais d'actes notariés et frais de géomètre) seront pris en charge par NEOTOA.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Affiché le 27/03/2023

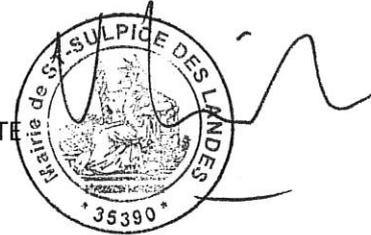
ID : 035-213503162-20230323-RETRONEOTOA-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime décide d'accepter la cession à titre gratuit par NEOTOA Les parcelles cadastrées sections ZK, numéro 110 pour 10 m² et numéro 113 pour 2300 m².

Fait et délibéré, le 23 mars 2023

Le Maire,

Victor LERMITE



Secrétaire de séance : Lucie MULLER

Pour extrait certifié conforme, le registre dûment signé